



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du MERCREDI 21 JUIN 2017**

**PV 3-2017**

## **1. ACCUEIL, CONTROLE DES PRESENCES**

### *Quorum*

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Sébastien Jaquier, ouvre cette séance à 19h30, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse, M. Sylvain Müller du Journal « 24 Heures » et le public. Il salue et remercie le nouveau concierge, Monsieur Bruno Moreira, qui officie comme huissier pour la première fois ce soir.

36 membres présents, 6 membres absents excusés, 3 membres absents non excusés.

L'Ordre du jour n'ayant subi aucune modification, il est suivi tel que proposé.

Mme Stéphanie Reda demande la récusation des membres du Tennis pour la votation du préavis No 7/2017.

M. S. Jaquier propose que l'on en discute lors du point 7.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 avril 2017 n'a suscité aucune remarque et a été accepté à une large majorité, moins 1 abstention.

## **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

### **Courriers reçus :**

Le 11 mai 2017, l'AIEV nous a fait part par courrier de l'organisation d'une visite de la STEP le 28 juin, à laquelle les conseillers étaient cordialement invités. Les conseillers ont été avisés par courriel.

Le 30 mai 2017, l'entreprise Bobst SA nous a informé avoir versé le montant de son soutien financier au Conseil pour l'année 2017. Le montant reçu s'établit à CHF 7'000.-.

Le 6 juin 2017, Monsieur le Conseiller Samuel Berthoud a fait part de son absence prolongée de fin août 2017 à janvier 2018 pour suivre ses études à l'étranger. Il ne participera pas aux prochaines séances du CC.

### **Votations :**

Les 30 avril et 21 mai, nous nous sommes rendus aux urnes pour renouveler nos autorités cantonales (1er et 2ème tour) ainsi que pour prendre positions sur la « stratégie énergétique 2050 ». Les résultats détaillés sont à dispositions des conseillers.

Prochaines votations : Les objets suivants seront soumis à la votation populaire du 24 septembre 2017:

1. Arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire », retirée);
2. Arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée;
3. Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (uniquement si le référendum y afférent aboutit ; le délai référendaire cours jusqu'au 6 juillet 2017.

### **Rapport sur les mouvements du Fonds spécial du Conseil Communal :**

Conformément au règlement spécifique, M. S. Jaquier, Président communique l'état du solde du fonds du CC à ce jour, qui s'établit à 36'881.- CHF après encaissement du soutien Bobst 2017 et couverture partielle de la sortie du début de législature 2016-2021.

L'état définitif doit encore être établi en tenant compte d'éventuel coût encore à recevoir pour la sortie du CC et l'utilisation pour le graffiti de 4'500.- CHF (selon décision du 5.4.17), c'est pourquoi le rapport sera présenté lors de la prochaine séance du CC.

## **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### ***Mme Ingrid Rossel, Syndique***

#### **UAPE de Vufflens (Unité d'accueil pour écoliers)**

Les travaux de transformation de l'appartement sont en cours de finition et devraient se terminer à mi-juillet. Les inscriptions pour les places sont en cours, les enregistrements des enfants n'étant pas encore connus à l'heure actuelle, il reste encore quelques places disponibles à ce jour. D'ici une petite semaine, les parents recevront le lieu de scolarisation de leurs enfants, ce qui leur permettra de faire une demande d'inscription.

De plus le comité directeur Ajerco a décidé d'ouvrir également les places au 5, 6P pour l'année 2017-2018.

#### **Poste Mobile de la gendarmerie**

La gendarmerie passe désormais tous les 3 mois quelques heures sur notre territoire. Elle en profite pour faire une tournée dans nos quartiers afin de s'assurer que tout est calme. Pour ceux qui en auraient besoin, ce poste est équipé tel un poste standard, et peut donc enregistrer d'éventuelles plaintes ou autres. Les gendarmes se tiennent également à votre disposition pour toutes questions.

#### **Asivenoge**

Les statuts de la nouvelle entité primaire découlant de la décision 142 du département de la Formation et Jeunesse, DFJP, concernant la réorganisation sont à l'Etat pour vérification de leur conformité. Par la suite les Conseils Communaux des 6 communes Venoge devront les approuver.

La procédure sera la même que pour les modifications des statuts Ajerco ainsi que pour les statuts pour la nouvelle association de la piscine des Chavannes à Cossonay. Préavis que vous allez traiter tout à l'heure.

A savoir : nomination d'une commission par le bureau du Conseil pour une première lecture des statuts avec possibilités d'en modifier certains ou leurs contenus. Dans cette phase toutes les municipalités ainsi que toutes les commissions rendent un rapport au comité de pilotage. Ce dernier traitera les remarques, les prendra en compte ou non, selon leur légalité ou leur opportunité.

Dans la 2ème phase, la commission du Conseil rapportera ordinairement sur un préavis que la Municipalité vous présentera pour adhésion.

#### **Ecole de Vufflens**

Le 15 juin dernier a eu lieu le sentier des artistes organisé par l'établissement primaire dans toutes les communes de l'Asicope. Vous avez pu admirer le graffiti sur la façade du collège que vous avez soutenu par le fonds Bobst. Ce dernier représente les armoiries de Vufflens revues et corrigées.

Cette fête a rencontré un grand succès. Notre village était très coloré par les œuvres de nos enfants. Le soleil étant de la partie, une ambiance tout à fait sympathique et conviviale était au rendez-vous. Un grand merci à toutes nos enseignantes pour leur implication enthousiasmante dans cette manifestation.

#### **Les concerts du Mercredi du Gros de Vaud**

Cette année nous aurons la chance d'accueillir à Vufflens un des 5 concerts du Mercredi. La date sera le 6 décembre, jour de la St Nicolas. Ce concert sera donné par l'ensemble D-Cadence qui est composé de musiciens d'un niveau international de l'orchestre de la Suisse Romande.

Réservez déjà cette date pour les personnes intéressées. Les autres concerts seront organisés dans les communes d'Echallens, Sugnens et Peney-le-Jorat.

Plus d'information vous parviendront d'ici au mois d'octobre.

#### **Marché à la ferme**

Mme Anne-Lise Duvoisin a informé la commune qu'elle cesserait le marché à la ferme dès la fin juin. Le petit self-service sera maintenu.

La Municipalité remercie sincèrement Mme Duvoisin pour toutes ces années passées à rendre son marché convivial et très utile pour notre village. Nous la remercions également de maintenir le self-service, et nous lui souhaitons une excellente retraite, ainsi qu'à son mari. Que les voyages envisagés soient magnifiques.

Merci de tout cœur Anne-Lise pour toutes ces années mises à dispositions.

**M. Olivier Berthoud**

#### **Initiative communale tendant à la modification du PPA « Plaine de la Venoge »**

Après plusieurs relances, nous avons finalement reçu la réponse du Service du développement territorial, le vendredi 16 juin 2017.

La position du SDT est la suivante :

« Après analyse, nous constatons que ces modifications ne pourraient pas être admises par le SDT pour les raisons suivantes :

- Les principes de planification ne peuvent être limités aux frontières communales.
- A moins d'une analyse de détail justifiant une différence des situations de part et d'autre de la limite communale, la destination de la zone ne peut pas être modifiée sur une seule Commune.
- Le PPA « Plaine de la Venoge » affecte un site stratégique cantonal. A l'échelle cantonale, ce secteur a été jugé nécessaire pour des activités industrielles. L'objectif du PPA est précisément d'accueillir des activités qui ne sont pas réalisables dans d'autres zones. La modification de l'article 2.1 serait donc en contradiction avec le but du PPA.

Nous notons par ailleurs qu'une initiative populaire ne peut pas déroger aux principes d'aménagement du territoire. »

La Municipalité va définir la suite à donner avec l'appui de son avocat.

**M. Eric Maeder**

#### **Travaux RC 177**

La Route du Moulinet est fermée depuis le 5 juin jusqu'au 31 août 2017. S'agissant en partie de travaux d'étanchéité qui sont très sensibles à la température et à l'humidité, de possibles changements de dates peuvent avoir lieu.

La RC 176 B Vufflens-la-Ville-Aclens est fermée jusqu'au 8 septembre afin de réaliser le giratoire. Le trafic est dévié par la route de la Plaine direction le Moulin du Choc.

Dans le cadre des travaux à la Ruelle, nous allons vendre 18 m<sup>2</sup> d'une parcelle du domaine privé de la Commune à un propriétaire qui désire créer une place de parc pour la somme de 9 000Fr.

La pose du tapis bitumeux dans ladite rue est terminée, reste le marquage routier qui va être fait ces prochains jours.

## **M. Michel Gruaz**

### **Cimetière**

Suite à l'installation de l'arbre du souvenir dans notre cimetière, nous avons écrit aux familles des personnes qui reposent au jardin du souvenir afin de leur offrir la possibilité de faire graver une feuille au nom de leur parent disparu. A ce jour une dizaine de personnes ont commandé la gravure d'une feuille.

### **Domaine de l'eau**

A la suite des travaux de remplacement des conduites d'eau, EC et EU du chemin de la Cigale, le revêtement final, dit tapis, a été posé. Malgré quelques surprises lors des travaux, l'investissement sera légèrement inférieur au montant prévu dans le préavis.

### **Règlement de police**

Le nouveau règlement de police est sous toit. Le service des communes nous l'a retourné aujourd'hui avec une seule remarque dont nous allons tenir compte. Il devrait pouvoir être soumis au Conseil lors de la séance du mois d'octobre.

## **M. Olivier Duperrut**

Je vous propose un petit tour des travaux effectués sur nos bâtiments communaux :

- La Seringue, au centre de notre village, a retrouvé une nouvelle jeunesse. Les accès, portes d'entrées, fenêtres et volets ont eu le droit à un rafraichissement.
- L'entreprise que nous avons mandatée pour cette réfection a usé d'huile de coude en ponçant, nettoyant et repeignant ce bâtiment.
- La porte du congélateur à la grande salle, elle aussi, a retrouvé une nouvelle jeunesse. Elle a été poncée et a reçu une couche de vernis.
- Après des déprédations à l'abri de la PC des Grands-champs, une peinture anti-graffiti a été appliquée, afin de donner un aspect plus convenable à l'entrée de ce bâtiment.
- Conformément au préavis 3/2017 présenté au Conseil communal du 25 janvier dernier, le remplacement des stores « côtés Sud » à la salle de sport par un filet brise vent est terminé.
- Les travaux nous donne entière satisfaction ; tant par son intégration que son efficacité thermique. Grâce au boîtier de commande qui gère automatiquement les montées et les descentes du filet en cas de fort vent ou du soleil, cela permet de garder une fraîcheur dans notre salle.
- Lors du démontage des stores, les moteurs ont été récupérés pour des pièces de rechange. Deux moteurs défectueux ont d'ores et déjà été remplacés du côté nord.

### **Ecole :**

La fresque sur le bâtiment du collège a été exécutée à l'occasion de la fête scolaire « le sentier des artistes ». Mr. Boda - graffeur a réalisé pour le plus grand plaisir de nos écoliers ce graffiti.

### **Urbanisme :**

Une séance concernant le développement du Plan de quartier « En Villard » a eu lieu dans le bureau du SDT, à Lausanne.

Après modifications, un nouveau dossier vient d'être envoyé au SDT pour examen complémentaire.

## **5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°5/2017 : "RAPPORT DE GESTION 2016"**

### *Préavis du Conseil communal*

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

L'ensemble des données écrites a été adressé à tous les conseillers.

### **Rapport de la Commission**

Le rapport de la commission permanente de gestion formée de M. David Goy (Président), MM René Parrat, Sébastien Fabre, Yves Trottet et Pascal Berchier a été remis à l'ensemble des conseillers, il n'est pas lu, seules les conclusions sont présentées par le Président, M. David Goy. Il figure en annexe du procès-verbal (1).

La discussion est ouverte en trois parties :

- a) Sur le rapport de gestion, chapitre par chapitre
- b) Sur le rapport de la commission, page par page
- c) Sur le rapport sur les comptes de l'EIEVMV

La parole n'est pas demandée.

### *Adoption du préavis*

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal.

**Dans sa séance du 21 juin 2017,**

**Le Conseil communal de Vuflens-la-Ville**

**Vu le préavis municipal 5/2017 du 10 avril 2017**

**Ouï le rapport de la commission permanente de gestion chargée d'étudier cet objet**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

**DECIDE**

**à la large majorité moins 8 abstentions**

- 1. d'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2016**
- 2. d'en donner décharge à la Municipalité.**

## 6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°6/2017 : "COMPTES 2016"

### *Préavis municipal*

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

### *Rapport de la Commission*

Le rapport de la commission permanente de gestion formée de M. David Goy (Président), MM René Parrat, Sébastien Fabre, Yves Trottet et Pascal Berchier a été remis à l'ensemble des conseillers, il n'est pas lu, seules les conclusions sont présentées par le Président, M. David Goy. Il figure en annexe du procès-verbal (2).

La discussion est ouverte en deux parties :

a) Sur les comptes 2016, chapitre par chapitre

- Mme Martine Nicollerat suggère que les abréviations à la page 2 soient mises à jour.
- M. Guillaume De Buren demande si le titre Remboursement prêt Tennis-Club à la page 39 est vraiment un prêt ? Ne peut-on pas demander une subvention ?
- M. Goy répond que la commission s'est basée sur l'historique du Tennis-Club.
- M. O. Berthoud relève que tout a été décidé au Conseil Communal concernant le soutien financier. Le Greffe a toutes les informations.

b) Sur le rapport de la commission, page par page

**M. Goy mentionne qu'une erreur de frappe s'est glissée dans le rapport, et qu'il y a lieu de rectifier la conclusion du Préavis 6 dans le rapport de la commission comme suit : *d'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 40'487.92 au capital qui s'élève après cette opération à CHF ~~200'010.33~~ 200'013.33.***

### *Adoption du préavis*

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

**Vu le préavis municipal 6/2017 du 18 avril 2017**

**Où le rapport de la commission permanente de gestion chargée d'étudier cet objet**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

**DECIDE**

**à l'unanimité**

1. **D'approuver l'attribution de l'excédent de revenus de CHF 40'487.92 au capital qui s'élève après cette opération à CHF 200'013.33 ;**
2. **D'accepter les comptes communaux pour 2016, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2016 tels que présentés ;**
3. **De donner décharge à la Municipalité et à la bourse communale pour la gestion et les comptes 2016.**

## 7. PRÉAVIS MUNICIPAL N°7/2017 : "DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA CRÉATION D'UN BÂTIMENT POLYVALENT COMPRENANT UN RESTAURANT ET UN MAGASIN AVEC AGENCE POSTALE, UNE CANTINE (PIC ET CROC), UN CLUB-HOUSE ET DEUX COURTS DE TENNIS, UN TROTTOIR ET PARKING AVEC PLACES DE PARC SUPPLÉMENTAIRES POUR PARCAGE URBAIN COMMUNAL"

### **Préavis municipal**

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

#### *Propos préalable du Président*

Les données écrites (préavis et plans) vous ont été adressées par courrier du 2 juin. De plus, le rapport de la commission formée de Mme Stéphanie Goldstein (Présidente), Mme Martine Nicollerat, MM Thierry Marchon, Quentin Riva et Joseph Vanderweckene a été remis à l'ensemble des conseillers par courriel.

Nous revenons sur la proposition de Mme Stéphanie Reda qui en début de séance propose la récusation des membres du Tennis Club parmi les Conseillers.

- M. Yves Trottet pose la question de savoir combien de conseillers communaux sont concernés en tant que membres du Tennis.
- Mme Stéphanie Goldstein réagit vivement en relevant que le nombre n'est pas la question mais qu'il s'agit d'une question de principe. Elle attire l'attention sur le fait que de nombreux préavis ont pu faire l'objet de conflits d'intérêts, à des degrés divers, et que la question ne s'était jamais posée avant.
- M. Hervé Bandini soulève que c'est désagréable que des personnes pensent que les membres pourraient en tirer un profit personnel.
- M. Raymond Lambelet dit que la salle de gym n'aurait pas pu voir le jour sans des membres de la gym et sans eux la salle de gym ne serait pas ce qu'elle est maintenant.
- M. Guillaume De Buren remarque que le projet a deux versants, d'une part ça implique la construction d'un bâtiment, de l'autre un prêt, il voudrait juste clarifier certains points.
- M. Joseph Vanderweckene assure qu'il n'y a, à son avis aucune spéculation immobilière pour le tennis.

M. Sébastien Jaquier décide de passer en vote la récusation. Les membres potentiellement soumis à la récusation ne prennent pas part au vote.

La proposition de récuser les membres du Tennis est rejetée à la large majorité.

#### **Propos préalable de la Municipalité**

##### **Ingrid Rossel :**

*Pourquoi ce préavis ?*

*Tout d'abord parce que ce projet est à nos yeux un projet sociétal. Après des années de fermeture de nos différents lieux de rencontre, Kiosque, Poste, Boulangerie, restaurants, nos citoyens n'ont plus de possibilités de rencontres fortuites. La Municipalité a été sensible aux nombreuses demandes de faire quelque chose afin que notre village ne reste pas une cité dortoir. Nous constatons également le changement de société dans laquelle nous vivons. Les personnes intéressées à venir s'installer à Vufflens commencent par se renseigner sur les services proposés dans la commune. Si ces services n'existent pas, les gens s'installent ailleurs.*

*Pourquoi une mise à l'enquête avant le passage du préavis au Conseil ?*

*La Municipalité a dans sa pratique de mettre à l'enquête un bâtiment avant la demande du crédit d'investissement. D'une part c'est pour avoir un état de la situation et d'autre part cela permet à nos citoyens de voir le projet. Pour ce dernier nous n'avons jamais eu autant de consultation. Les*



personnes qui sont venues le voir se sont enthousiasmées, et si je devais résumer leurs commentaires, ce seraient, enfin un lieu pour se rencontrer, cela faisait longtemps qu'on l'attendait.

Bien sûr Vufflens possède les éléments essentiels à notre bien-être. Nous avons l'eau courante, des canalisations et des routes. Mais est-ce suffisant ?

On nous reproche peut-être d'aller trop vite, mais l'expérience montre que si nous n'avions pas eu une approche rapide nous n'aurions pas eu forcément une garderie ni d'UAPE, nous ne sommes pas la plus grande commune Venoge. Il est parfois utile de saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent. De plus, l'environnement économique est favorable en 2017.

Au sens de la Municipalité il manque un projet de société. Un projet où les gens se rencontrent, où les gens reprennent contact les uns avec les autres, où les générations se côtoient, où les différentes activités se mélangent, qu'elles soient sportives, conviviales avec le restaurant, nécessaires avec la boulangerie et l'agence postale.

C'est pour cette raison que la Municipalité vous propose ce soir ce projet, qui est destiné à nous toutes et tous, pas seulement à une catégorie de la population. Maintenant il vous appartient de le soutenir ou non, c'est à vous de décider, mais nous sommes convaincus qu'il répond à un réel besoin de nos villageois.

### **Olivier Berthoud**

Voici quelques données financières en relation avec le projet :

- Evolution de la charge d'intérêts des dettes consolidées :

2010 (effectif) :	CHF 176'052.-
2011 (effectif) :	CHF 167'332.-
2012 (effectif) :	CHF 153'656.-
2013 (effectif) :	CHF 157'906.-
2014 (effectif) :	CHF 141'966.-
2015 (effectif) :	CHF 155'180.-
2016 (effectif) :	CHF 116'109.-
2017 (estimation) :	CHF 120'000.-
2018 (estimation) :	CHF 140'000.-
2019 (estimation) :	CHF 140'000.-
2020 (estimation) :	CHF 140'000.-
2021 (estimation) :	CHF 140'000.-

- Nouvel amortissement obligatoire du patrimoine administratif dès 2018 (bâtiment polyvalent) + CHF 90'000.- par an, mais fin de l'amortissement obligatoire de la salle de sports à fin 2019, donc - CHF 98'000.- par an dès 2021. Toutes choses égales par ailleurs

- Forts amortissements supplémentaires du patrimoine administratif les trois dernières années:

2014 :	CHF 146'668.-
2015 :	CHF 260'262.-
2016 :	CHF 265'506.-

- *L'impact des amortissements supplémentaires sera de CHF 45'000.- dès 2017. Tout amortissement supplémentaire permet de diminuer le niveau des amortissements obligatoires.*

**Michel Gruaz**

*En ce qui concerne l'investissement en faveur du Tennis-Club celui-ci relèverait de la simple équité par rapport aux autres sociétés sportives pour lesquelles nous avons beaucoup investi lors de la construction de la salle de sports il y a bientôt 20 ans.*

*En dehors des sociétés sportives, l'Harmonie du Pontet dispose aussi à l'année d'un grand local dans la salle de sports. De plus la Commune la soutient par le versement d'un montant annuel de Fr 6.- par habitant.*

*Relevons par ailleurs que le Tennis-Club, par la vente de son DDP rembourserait sa dette envers la Commune tout en finançant, à hauteur de plus de Fr. 400'000. -- une partie importante de cet investissement.*

*Cette société aura en outre à charge l'entretien courant et le nettoyage de ses futures installations, de même que toutes les charges inhérentes. Contrairement à ce qui prévaut pour les autres sociétés, nous n'assumerons donc pas de coûts de conciergerie et d'entretien courant de ses courts et du clubhouse. Par ailleurs le Tennis-Club payera à la Commune une location annuelle de Fr. 4000.-, montant destiné à la rénovation ultérieure des courts.*

*A la réflexion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le terme équité par rapport aux autres sociétés, cité initialement, n'est pas nécessairement des plus appropriés.*

**M. Eric Maeder**

*En tant que Municipal en charge des routes et manifestations et à la suite des demandes de conseillers, nous voulons profiter d'augmenter la capacité de parcage aux alentours de la grande salle et du futur espace café. En effet à l'heure actuelle lors de grandes manifestations (soirées, marché, etc.) les automobilistes se parquent sur le bord de la route et augmentent le risque d'accident.*

*Au cas où le parking venait à être utilisé comme zone relais nous mettrions en place rapidement une limitation sur la durée de stationnement.*

**M. Olivier Duperrut**

Je suis originaire de Vufflens-la-Ville, village dans lequel j'habite depuis 40 ans.

Comme beaucoup d'entre nous présents ce soir, j'ai connu cette époque où nous allions à la boulangerie chercher notre pain, à la laiterie livrer notre lait, au restaurant retrouver les copains ou à la poste envoyer nos paquets.

En allant dans ces endroits, nous étions sûrs de rencontrer une connaissance. Les citoyens du village jeunes et moins jeunes avaient contact, se connaissaient et cela créait une dynamique positive ainsi qu'une ambiance chaleureuse.

Il est regrettable de constater que tous ces lieux importants pour la vie d'un village ont disparu.

Le projet de l'espace café serait un bon moyen pour redonner une vie, et créer un lieu de rencontre sur un site sécurisé dont l'emplacement est idéal autant pour les petits que les grands.

C'est également un endroit adéquat pour accueillir une cantine scolaire adaptée, ce qui répondrait à une forte demande de la population.

La parole est ensuite donnée à

M. Buache, architecte, qui présente et commente les plans du projet de la construction du bâtiment, que les Conseillers ont reçus par courrier.

La discussion est ouverte.

- M. Yves Trottet relève qu'aucun avant-projet n'a été présenté, qu'aucune variante n'a été proposée, alors que la Municipalité s'était engagée à effectuer un avant-projet. Il s'étonne que la commission n'a pas relevé les oppositions de ce projet. Il aimerait avoir plus de temps pour étudier ce dernier.
- Mme Stéphanie Goldstein répond que c'est volontairement que les oppositions ne sont pas traitées ce soir car ces dernières sont du rôle de la Municipalité.
- Mme Ingrid Rossel rappelle que des décisions ont été prises en avril 2016, et rappelle les derniers préavis.
- M. Olivier Berthoud soulève que les oppositions vont être prise en compte et que la Municipalité informera du suivi.
- Mme Stéphanie Reda s'interroge sur la rentabilité de ce gros projet, elle soulève que la Poste, le restaurant, la Seringue ont fermé et se demande si on ne devrait pas plutôt faire des manifestations pour se rencontrer.
- Mme Ingrid Rossel répond que le restaurant n'appartenait pas à la Commune, que la Seringue n'était pas assez grande et que concernant la Poste, la Municipalité s'est battue pendant cinq ans pour qu'elle reste ouverte.
- Si le projet voit le jour d'ici 2018, nous pourrions toujours faire une agence postale, si ça repousse à plus tard, la Poste ne pourra plus garantir cette ouverture.
- M. Pierre-Alain Cochand rappelle que depuis 2015, le promoteur des villas qui devraient se construire sur le terrain du tennis attend l'approbation pour démarrer les travaux.
- Mme Fanny Falconnet dit qu'il manque, à son avis, un plan de financement très clair, ne faudrait-il pas consulter des experts ? Elle s'interroge aussi à savoir si le futur gérant ne veut pas s'occuper de PIC et CROC ? Que fait-on si le restaurateur ne convient pas aux habitants, y a-t-il un contrat avec le restaurateur ?
- M. Olivier Berthoud répond que le contrat de bail est signé pour cinq ans et le risque que ça ne marche pas est limité car la Municipalité travaille avec Gastro Consult.
- M. Fred-Ami Rougemont encourage à mettre sur pieds le plus rapidement possible ce projet. En effet, cela sera très bénéfique pour les habitants de Vufflens non véhiculés, ne serait-ce pour aller chercher son pain ou aller à la poste.
- Mme Anne Pichard soulève qu'il a souvent été question d'y remonter la bibliothèque et de la grouper avec un bâtiment cantine, accueil. De même concernant la déchetterie, M. Pascal Bolay étant bientôt à la retraite, le terrain de Faraz n'est pas acquis car il est sur le domaine des Bolay. A-t-on prévu un jour de mettre la bibliothèque et la déchetterie dans le reste de la zone d'utilité publique ?
- M. Eric Maeder, Conseiller municipal informe que pour l'instant, la bibliothèque reste où elle est, installée dans les locaux appartenant à la commune et qui étaient à vendre mais, faute d'acheteur, ne sont toujours pas vendus. Il rappelle qu'un projet qui avait été soumis pour la déchetterie en 1998 a été refusé par le Conseil quant à son emplacement En Marteley.
- M. Yves Trottet se demande comment faire avec les oppositions du projet si on vote « OUI » ce soir. Ne serait-il vraiment pas plus judicieux de reporter le vote ?
- M. Olivier Berthoud répond qu'il faut avancer avec ce projet.
- Plusieurs conseillers sont de cet avis, également. Il faut aller de l'avant, c'est une grande opportunité qui s'offre au village.
- M. Joseph Vanderweckene soulève que si le projet n'aboutit pas, il n'est pas sûr qu'une autre opportunité se représenterait comme ça, il n'est donc pas favorable à l'opposition du projet.
- M. Sébastien Fabre explique qu'à l'époque quand il était question de la construction de la salle de gym et de la Halte-garderie, il y avait eu aussi de nombreuses oppositions, mais qu'à l'heure actuelle tous ces bâtiments sont bien appréciés.

- M. Guillaume De Buren soulève que construire un grand bâtiment en périphérie d'un village avec un grand parking est exactement ce qu'on ne voulait plus voir dans ce pays.
- M. Patrick Vigouret dit que tous les Conseillers ont reçu une lettre du Conseiller Parrat, dans laquelle plus de 20 questions pertinentes ont été posées, à la lecture du préavis et du rapport de la commission, il reste encore 18 questions sans réponses.... Il votera donc non.
- M. David Goy est persuadé que ce projet sera rentable.
- M. Yves Trottet est quand même perplexe quant à l'emplacement du bâtiment.

#### *Adoption du préavis*

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

**Vu le préavis municipal 7/2017 du 15 mai 2017**

**Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

**DECIDE**

**à la large majorité moins 7 NON / 1 ABSTENTION**

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 3'000'000.-, destiné à la création d'un bâtiment polyvalent comprenant un restaurant et un magasin avec agence postale, une cantine (Pic & Croc), un Club-house, deux courts de tennis, un trottoir et parking avec places de parc supplémentaires pour parcage urbain communal ;**
2. **D'amortir immédiatement l'équipement d'exploitation à hauteur de CHF 270'000.- ;**
3. **D'amortir le solde du crédit, soit CHF 2'730'000.- sur une durée de 30 ans ;**
4. **D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de CHF 2'000'000.- destiné à financer uniquement l'investissement décrit ci-dessus aux meilleures conditions.**

## **8. PRÉAVIS MUNICIPAL N°8/2017 : "ADOPTION DES STATUTS ET ADHÉSION À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA PISCINE COUVERTE DES CHAVANNES"**

### *Préavis municipal*

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

### *Rapport de la Commission*

Le rapport de la commission formée de M. Michel Equey (Président), Mmes Diana Duperrut et Stéphanie Reda, a été présenté par le Président, M. Michel Equey. Il figure en annexe du procès-verbal (4).

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

### *Adoption du préavis*

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

**Vu le préavis municipal 8/2017 du 15 mai 2017**

**Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet**

**Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

**DECIDE**

**à l'unanimité**

- 1. D'accepter les statuts de l'Association intercommunale de la Piscine des Chavannes ;**
- 2. D'accepter d'adhérer à l'Association intercommunale de la Piscine des Chavannes.**

## **9. ELECTIONS RÉGLEMENTAIRES (BUREAU, COMMISSIONS PERMANENTES ET ASSOCIATIONS)**

### **9.1 Election du Président du Conseil communal**

Il a été procédé à l'élection du Président du Conseil communal pour l'année 2017-2018. M. Sébastien Jaquier, Président sortant, accepte de poursuivre son mandat pour un an.

M. Sébastien Jaquier étant le seul candidat, l'élection est opérée tacitement par acclamation, sous la présidence de M. Hervé Bandini, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

A été élu Président du Conseil communal, par acclamation: **M. Sébastien Jaquier**

### **9.2 Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil communal pour 2017-2018**

M. Sébastien Jaquier, Président, informe l'assemblée que M. Hervé Bandini, 1<sup>er</sup> Vice-Président en place, accepte de poursuivre son mandat.

M. Hervé Bandini étant le seul candidat, l'élection est opérée tacitement par acclamation.

A été élu 1<sup>er</sup> vice-président, par acclamation: **M. Hervé Bandini.**

### **9.3 Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil communal pour 2017-2018**

M. Sébastien Jaquier, Président, informe l'assemblée que M. Sven Rieser, 2<sup>ème</sup> Vice-Président en place, accepte de poursuivre son mandat.

M. Sven Rieser étant le seul candidat, l'élection est opérée tacitement par acclamation.

A été élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président, par acclamation: **M. Sven Rieser.**

#### **9.4. Election des scrutateurs et des scrutateurs suppléants pour 2017-2018**

M. Jean-Marc Lüscher accepte de reconduire son mandat et Mme Anne Pichard ne se représente pas. M. Roberto Baldicchi, vice-scrutateur en poste actuellement, accepte de se présenter à ce poste. M. Jean-Marc Lüscher et M. Roberto Baldicchi sont élus par acclamation.

M Lionel Pichard, vice-scrutateur en poste actuellement, accepte de se représenter pour une année. M. Roberto Baldicchi ayant accepté le poste de scrutateur, Mme Diana Duperrut a accepté le poste de scrutateur suppléant. Mme Diana Duperrut et M Lionel Pichard sont élus par acclamation.

#### **9.5. Election de la commission de gestion pour 2017-2018**

M. David Goy, Président sortant, cède son poste à M. René Parrat. M. S. Berthoud accepte d'intégrer la commission permanente de gestion ; celle-ci est élue par acclamation.

LA COMMISSION DE GESTION 2017-2018 est ainsi formée de :

- René PARRAT, Président
- Sébastien FABRE
- Yves TROTTET
- Pascal BERCHIER
- Samuel BERTHOUD

#### **9.6. Election de la commission permanente des finances pour 2017-2018**

Mme Martine Nicollerat, Présidente sortante cède son poste à M. Alain Vienet. Mme Fanny Falconnet accepte d'intégrer la commission permanente des finances ; celle-ci est élue par acclamation.

LA COMMISSION DES FINANCES 2017-2018 est ainsi formée de :

- Alain VIENET, Président
- Nadine FROSSARD GOY
- Nicolas PITTET
- Quentin RIVA
- Fanny FALCONNET

#### **9.7. Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil Intercommunal de l'association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes**

Le Conseil ayant accepté la proposition d'adhérer à l'association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes, il doit être procédé à la nomination d'un délégué et d'un suppléant. Se présente : M. Michel Equey au poste de délégué et Mme Diana Duperrut au poste de suppléante, Ils sont élus par acclamation.

## 10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Patrick Vigouret soulève que lors de la manifestation des écoles « le sentier des artistes », le 15 juin dernier, il y avait énormément de véhicules dans le village. La Municipalité ne pourrait-elle pas signaler par des panneaux qu'il y a une manifestation.
- M. Eric Maeder répond que si la Municipalité est au courant, elle fait le nécessaire ; ce n'était pas le cas pour cette manifestation.

La parole n'est plus demandée, le président clôt la séance :

*Avant de clore cette séance, j'ai envie de vous dire que j'ai vécu une année intense et riche à la tête de ce Conseil. Je tiens également à vous remercier pour la confiance témoignée en me reconduisant à cette fonction pour une année supplémentaire. Un grand merci.*

*J'adresse mes remerciements à mon bureau qui m'épaula de manière admirable, ainsi qu'aux scrutateurs qui ont beaucoup œuvrés durant le 1<sup>er</sup> semestre.*

*J'adresse également mes remerciements à la Municipalité pour notre excellente collaboration et confiance mutuelle.*

*Je vous souhaite à toutes et tous un excellent été et vous donne rendez-vous le 25 octobre pour notre prochaine séance.*

La séance a été levée à **22h04**

### POINTS EN SUSPENS

Les points à traiter prochainement

Date	N° du Conseil / source	Sujet	Réponse attendue de ...	Echéance
18.02.16	1/16	Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au Postulat René Parrat du 9 décembre 2015 "Zone d'équipement d'utilité publique de Vufflens-la-Ville: une vision globale?" : " la Municipalité déposera d'ici au 31 décembre 2017 un rapport portant sur la vision globale des affaires communales"	Municipalité	Au plus tard le 31.12.2017

- Annexes :
- 1) Rapport de la commission permanente de gestion / étude du préavis 5-2017.
  - 2) Rapport de la commission permanente de gestion / étude du préavis 6-2017.
  - 3) Rapport de la commission / étude du préavis 7-2017.
  - 4) Rapport de la commission / étude du préavis 8-2017.